

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le lundi 11 décembre 2023, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2023.12.205 établissant le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024 qui débuteront à 19 h les jours suivants :

- 15 janvier
- 12 février
- 11 mars
- 8 avril
- 13 mai
- 10 juin
- 8 juillet
- 12 août
- 9 septembre
- 15 octobre (mardi)
- 11 novembre
- 9 décembre

QUE le présent avis public est publié conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade ce 14 décembre 2023.

Jean Boucher

Directeur général et greffier-trésorier